



Avenant n°1 : 2019 - 2021

ENTRE

La Fédération Française de Volley, association issue de la Loi du 1er juillet 1901, ayant pour Siret le numéro 78440612600044, dont le siège social est au 17, rue Georges Clemenceau - 94607 CHOISY LE ROI Cedex,

Représenté par **Éric TANGUY**, en sa qualité de **président**, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée, la « FFvolley »,

D'une part,

ET

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, Fédération Sportive scolaire, ayant pour Siret le numéro 420 857 278 000 14 dont le siège social est à PARIS (7ème) 3, rue Récamier,

Représentée par **Madame MOREIRA Véronique**, en sa qualité de **présidente** en exercice du Comité Directeur, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée, l' « USEP »,

D'autre part,

Ci-après également dénommées : conjointement les « Parties » et individuellement la « Partie ».

PREAMBULE

Les Parties ont conclu une convention signée le 21 septembre à Nantes, les liant du 21/09/2019 au 20/09/2021 inclus (ci-après la « Convention »).

La Convention prévoit en son article 1 qu'un avenant annuel est conclu entre les Parties pour préciser les priorités opérationnelles et les moyens de mises en œuvre.

Ainsi, les Parties ont convenu du présent avenant. Il traduit l'ensemble des engagements pris par les Parties dans le cadre de son objet. Il annule et remplace tous les accords écrits et verbaux, remis ou échangés entre les Parties antérieurement à sa signature et ayant le même objet.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet & durée

Le présent avenant a pour objet de définir les priorités opérationnelles et les moyens de mises en œuvre entre les Parties dans le cadre de la Convention.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 21 septembre 2019 et s'achèvera le 20 septembre 2021.

Article 2 : Programme d'actions 2019-2021

ACTIVITES RETENUES	RESULTATS ATTENDUS
Mise en place d'une commission mixte pédagogique. Création d'un document pédagogique basé sur un cycle d'apprentissage de volley-ball et d'une rencontre sportive associative (RSA) ainsi que sur l'observation du spectacle sportif. Livrable numérique et physique. Financement 50/50.	Développer le sens de l'observation et la culture sportive des enfants en lien avec leur pratique de découverte scolaire du volley-ball. Former un spectateur avisé. Réaliser pour chaque fin de cycle une Rencontre Sportive Associative (RSA)
Pour chaque territoire le souhaitant, envisager l'organisation de formations conjointes, (financièrement et humainement) à pilotage national	Mise en place d'un réseau de référents/personnes ressources chargé de l'animation du réseau sur les territoires et de la mise en place de formations conjointes au niveau régional
Spectacles sportifs et rencontres avec des sportifs ou sportives de haut niveau (à préciser) Mise en place de journées des ambassadeurs quand cela est possible	Participations à des événements nationaux ou internationaux identifiés : <ul style="list-style-type: none">• EuroVolley du 12 au 29 septembre 2019• VNL (ligue mondiale) week-end de mi-juin• Championnat de France national (Ligue A, Ligue B, Ligue F et Elite)
Promouvoir l'opération « Année du volley » Soutien en matériel.	Diffusion dans le réseau USEP d'outils de communication, de kits pédagogiques

Article 3

Les dispositions de la Convention qui n'ont pas été modifiées par le présent Avenant demeurent inchangées.

Article 4

Le présent avenant est rédigé en langue française, seule langue faisant foi en cas de litige, même en présence de traductions.

Le présent Avenant est soumis au droit français. En cas de différend en découlant, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler amiablement leur désaccord. A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation du présent Contrat sera soumis au Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.


Fait à Nantes, le 21 septembre 2019,

En deux exemplaires originaux en langue française dont un pour chacune des Parties.

Pour la FFvolley,

Le Président

Eric TANGUY



Pour l'USEP,

La Présidente

Véronique MOREIRA

